



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Document de travail No. 107

(Ex-Document Technique No. 107)

LES MIGRANTS, PARTENAIRES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : LE CAS DES MALIENS DE FRANCE

par

Christophe Daum

Realisé dans le cadre du programme de recherche:
Migrations Internationales et Développement



**Document technique No. 107,
« Les migrants, partenaires de la coopération internationale : Le cas des Maliens
de France »,**

**par Christophe Daum, réalisé dans le cadre du programme de recherche «
Migrations internationales et développement »,
juillet 1995.**

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	8
PRÉFACE	9
I. INTRODUCTION	11
II. LES « MALIENS DE L'EXTÉRIEUR »	13
III. LES TRANSFERTS FINANCIERS VERS LE MALI	23
IV. L'INTERVENTION DIRECTE DES IMMIGRÉS	27
V. LES RELATIONS ENTRE LES IMMIGRÉS ET LES AUTRES ACTEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	31
VI. CONCLUSIONS	37
NOTES	41
BIBLIOGRAPHIE	43

SUMMARY

Malian immigrants in France from the Region of Kayes constitute a community which is culturally and ethnically homogeneous and their expatriate associations have proven to be dynamic. Originally, migration was conceived of by the migrants and their families as temporary, but it has gradually become a common strategy of diversification of income for the village economy and the preferred way of upward social mobility for many disadvantaged people. Thus, dependence on income from migration has increased and has been reinforced by unfavourable local economic conditions.

Temporary migration has turned into settlement as a consequence of the change in the French immigration laws. Migrants have subsequently shown increasing interest in the sustainable development of Mali and have become involved in projects through the organisation of solidarity funds and development associations which undertake collective action in their country of origin. In the Region of Kayes, the migrants' associations constitute one of the most important actors in development.

While migrants are laying the foundations for endogenous and sustainable development of their home region through their projects, their role as actors in the process has been underestimated both in Mali and in France. Beyond the few initiatives taken so far to support the migrants' activities, there is potential for new partnerships in the framework of North/South co-operation. The different protagonists (government bodies, NGOs, etc.) must acknowledge the role of the migrants and rally the determination to build on their activities and make use of their experience.

RÉSUMÉ

Les immigrés originaires de la région de Kayes au Mali, principale région malienne pourvoyeuse d'émigrés vers la France, constituent une communauté culturellement et ethniquement homogène qui se distingue par un fort dynamisme associatif. Si la migration a d'abord été conçue par les candidats au départ et leur famille comme une solution temporaire aux problèmes conjoncturels, peu à peu, elle est devenue dans cette région une stratégie usuelle de diversification des sources de revenu pour l'économie villageoise et l'instrument privilégié de promotion sociale pour nombre de catégories défavorisées. Une dépendance aux revenus de la migration s'instaure progressivement, accentuée par un contexte économique local peu favorable.

En réponse à l'évolution de la réglementation française en matière d'immigration, une migration d'installation succède à la migration tournante (la noria). Les immigrés s'intéressent davantage au développement durable de leur pays et s'engagent dans une dynamique de projets. La structuration de la communauté d'immigrés, avec la constitution dans un premier temps de caisses de solidarité puis la création d'associations de développement, permet de développer une action organisée en direction du pays d'origine. Les associations d'immigrés constituent dans la région de Kayes l'un des premiers agents de développement.

Par le biais de projets collectifs, les immigrés ont donc jeté les bases d'un développement endogène et durable. Mais au Mali comme en France, le rôle des immigrés en tant qu'acteurs de développement de la région d'origine a été sous-estimé. Au-delà des quelques initiatives prises jusqu'à présent, visant à appuyer l'action des immigrés, de nouveaux partenariats pourraient voir le jour dans le cadre de la politique de coopération Nord/Sud. Il s'agit pour les différents protagonistes (instances gouvernementales, ONG...) de reconnaître le rôle des immigrés et d'affirmer une volonté de valorisation de leurs actions et expériences.

PRÉFACE

La migration a fait l'objet de nombreuses études qui analysaient essentiellement les flux de ressources entraînés par ces mouvements de population, dans une perspective macro-économique ou micro-économique, bien que la migration n'ait jamais été considérée comme un phénomène purement économique. Par ailleurs, on a constaté une évolution dans la nature de la migration, en fonction des changements intervenus tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

Pour étudier les conséquences de ces changements, le Centre de Développement de l'OCDE, en association avec l'Institut Panos de Paris, a entrepris une recherche sur six communautés de migrants : les Capverdiens aux Pays-Bas, les Haïtiens au Québec, les Italiens en Suisse, les Maliens en France, les Tunisiens en Italie et les Zaïrois en Belgique. Ces expériences, très diverses mais qui présentent aussi des traits communs, font l'objet d'un rapport de synthèse en cours de préparation.

La démarche de cette étude est d'une part de mieux définir le rôle des migrants dans ce double espace que constituent le pays d'accueil et le pays d'origine, et d'autre part de mieux cerner comment la contribution des immigrés a évolué en fonction de la nature de l'immigration. Cette recherche n'étudie pas les immigrés séparément, en tant qu'individus ou communautés d'individus, mais dans leurs relations avec les autres acteurs qui, outre les instances gouvernementales présentes dans ce double espace, peuvent être des associations, des ONG de développement ou d'autres membres de la société civile.

En élargissant ainsi le débat, traditionnellement centré sur les flux financiers des immigrés, aux acteurs dans leur grande diversité, à leurs actions, à leurs motivations et aux obstacles qu'ils rencontrent, d'autres éléments se dégagent qui permettent de jeter les bases de politiques plus cohérentes, plus stimulantes et qui valorisent la contribution des immigrés.

Le cas des Maliens en France, analysé par Christophe Daum, est intéressant à plusieurs titres : premièrement, au niveau de la région d'origine, l'expérience migratoire des Maliens ressemble à celle des migrants de certains pays voisins, et notamment à celles de la Mauritanie et du Sénégal ; deuxièmement, les immigrés maliens ont fait preuve d'un dynamisme remarquable à travers leurs associations en France comme au Mali ; et troisièmement, la démocratisation en cours au Mali depuis 1991 a permis des débats importants sur la contribution des émigrés au développement du pays, signe d'un contexte en plein renouvellement.

Au terme de cette analyse, on constate que les immigrés maliens sont, pour leur pays d'origine, des acteurs incontournables du développement par le biais de leurs associations ; de ce fait, leur activité tant en France que dans leur pays d'origine mérite une attention particulière.

Jean Bonvin
Président
Centre de Développement de l'OCDE
juin 1995

I. INTRODUCTION

Les migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des Maliens de France

Le bassin du fleuve Sénégal, à cheval sur le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, est devenu depuis une trentaine d'années un important foyer de l'émigration des Africains vers la France. Il est connu sous l'appellation de « zone des trois frontières ». Les ressortissants de ces trois pays représentaient, en effet, environ la moitié de ces immigrés¹ d'Afrique noire francophone lors des deux derniers recensements (respectivement 48.5 pour cent en 1982 et 49.8 pour cent en 1990). Ils constituent 2.45 pour cent de la population étrangère en France, soit un petit nombre, mais se distinguent par leur forme d'organisation particulièrement dynamique et centrée vers le pays d'origine. Cette organisation est facilitée par une émigration essentiellement rurale et homogène au niveau culturel, qui a mis en place depuis 1981 de très nombreuses associations « de *développement* du village ou de la région d'origine », souvent sous le statut de la « loi de 1901 » : 400 d'entre elles ont été identifiées pour ces trois pays.

Cette étude de cas est centrée sur les dynamiques des immigrés originaires du Mali. Elle est appuyée sur l'information issue d'une recherche² conduite en 1991/92 auprès de 100 associations des trois pays, en Afrique et en France, dont 42 concernent les Maliens. D'autres enquêtes complètent ce matériel, qui couvre ainsi la période 1986/93. La situation et les dynamiques de l'immigration malienne ne diffèrent guère, en France, de celles des deux autres communautés, les Mauritaniens et les Sénégalais. La démocratisation en cours depuis mars 1991 au Mali a ouvert des débats importants sur la contribution des émigrés au développement du pays : le contexte est ici en plein renouvellement et les situations y sont plus lisibles.

Nous nous proposons, dans ce texte, d'examiner les conditions d'émergence des associations de développement des immigrés maliens et d'analyser le contexte, en France et au Mali, dans lequel ces associations initient leurs projets de développement. Nous proposons, enfin, une évaluation des forces et des faiblesses de ce mouvement qui porte les immigrés à œuvrer à la transformation de leur pays d'origine, et nous concluons par la formulation d'un cadre permettant d'améliorer l'efficacité des dispositifs publics et privés influant sur le comportement des migrants.

S'il est vrai que les émigrés maliens sont des acteurs incontournables du développement de leur pays d'origine par le biais de leurs associations, alors leur activité mérite une attention particulière : cette proposition sera notre conclusion centrale.

II. LES « MALIENS DE L'EXTÉRIEUR »

C'est cette appellation qui est fréquemment employée par les autorités maliennes pour désigner leurs émigrés. En effet, le Mali compte près de deux millions d'émigrés pour un pays de neuf millions d'habitants. Sur ce nombre, 37 693 sont recensés officiellement en France³ (outre 3 300 Français par naturalisation, qui ont généralement gardé leur nationalité malienne) selon le dernier recensement général de la population (RGP) de 1990. Ils représentent un peu plus de 1 pour cent de la population étrangère. Et ils sont en augmentation importante (plus 55.45 pour cent par rapport au RGP de 1982), alors que la population étrangère en France a globalement diminué (-3.17 pour cent).

L'utilisation des données statistiques officielles est délicate. Il y a deux sources : celle des préfectures de police qui délivrent les titres de séjour sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, celle des recensements généraux de la population. On note généralement des divergences entre la statistique des recensements — qui enregistre les gens présents à un instant donné — et celle issue du ministère de l'Intérieur qui décompte les titres de séjour en cours de validité. Beaucoup de retours au pays (définitifs ou de moyenne durée) s'effectuent sans que les intéressés rendent leurs papiers : ils sont donc comptabilisés comme présents. Inversement, les clandestins ne sont pas dénombrés par le ministère puisque par définition sans titre de séjour. Les données du recensement, qui sont anonymes, peuvent apparaître alors plus fiables, mais elles sont en fait biaisées par toute une série de facteurs (J. Barou, 1992) : comptage délicat dans les foyers de travailleurs immigrés (principal type d'habitation pour ceux qui vivent en célibataire, mais aussi lieux de la structuration communautaire) ; inconnues quant au nombre de jeunes en particulier, qui sont en fait Français par la naissance mais déclarés Maliens par les parents ; immigrés clandestins qui hésitent à se faire recenser par défiance ; regroupements familiaux informels et non déclarés pour la même raison. Différentes sources, maliennes notamment, parlent en fait de 50 000 à 60 000 Maliens en France. Mais quoiqu'il en soit, les données du recensement donnent des indications éclairantes sur l'évolution de leur mode d'immigration, comme on le verra plus loin.

Le contexte de la migration au Mali

La Première région administrative du Mali est la zone d'origine de la quasi-totalité des émigrés maliens en France, ainsi que l'ont montré les différentes enquêtes réalisées auprès de cette population⁴. Cette région, qui est dite « région de Kayes », du nom de la ville qui en constitue la capitale régionale, est située sur le fleuve Sénégal. Elle est administrativement divisée en sept cercles, eux-mêmes subdivisés en arrondissements. Ce sont en fait les cercles du Nord du fleuve (R. N'Diaye Keita, 1972) — les zones soninké⁵ de la région — qui sont essentiellement pourvoyeurs d'émigrés vers la France. Il s'agit des cercles de Kayes,

de Yélimané, de Nioro et de Diéma, et des arrondissements situés en rive droite du Sénégal pour le cercle de Bafoulabé.

Cette région comprend un peu plus d'un million d'habitants. Son activité principale est l'agriculture, essentiellement de culture pluviale et de décrue, sur le fleuve et ses affluents divers. Elle est donc très dépendante des conditions climatiques et ce, d'autant plus que l'on ne note que peu d'aménagements de culture irriguée sur le fleuve, à la différence de la situation au Sénégal ou même en Mauritanie. La migration y apparaît alors comme une stratégie de diversification des sources de revenus pour l'économie villageoise.

Si de nombreux auteurs se sont intéressés aux causes de la migration, il semble aujourd'hui évident que celle-ci a d'abord été liée à la pénétration française, avec l'interdiction de l'esclavage (1905) et la disparition de l'économie marchande dans laquelle s'étaient spécialisés les Soninké : deux facteurs économiques qui bouleversent les modes de production et obligent à une reconversion brutale. La monétarisation de l'économie, contemporaine de ces bouleversements, avec notamment l'introduction de l'impôt de capitation perçu par l'administration coloniale, va déclencher une première émigration saisonnière vers le bassin arachidier au Sénégal : c'est le fameux « navétanat ». Outre cette première dimension, certains aspects de la consommation familiale seront progressivement, et de plus en plus, pris en charge par la migration : alimentation, santé, habillement, certaines dépenses de prestige. La dépendance par rapport aux revenus monétaires s'institue progressivement et les filières se créent vers la France avec l'engagement dans la marine de soutiers africains. Au fur et à mesure de l'aggravation de la crise économique, de la pression démographique, de la sécheresse, et faute d'un véritable effort en matière de politique de développement dans la région de Kayes, la migration s'est accélérée dès les années 70. Le caractère incontournable de la dépendance de cette région par rapport aux revenus liés à la migration est désormais avéré.

Par-delà les aspects économiques, il faut insister sur la dimension socioculturelle des raisons qui poussent à émigrer. Les sociétés villageoises se sont refermées sur elles-mêmes pour résister à la crise qui menace leur existence même. Les rigidités sociales qui préexistaient sont alors renforcées pour maintenir une cohésion interne qui sera garante de la survie de ces villages. La pression sociale ainsi introduite supposait néanmoins que la société s'adapte, à terme, au contexte contemporain : l'émigration vers la France va progressivement constituer une forme de réponse.

Cela touche d'une part au statut des jeunes dans les sociétés soninké et haalpulaar, véritables citoyens de seconde zone dans une hiérarchie fondée sur la gérontocratie. Émigrer, c'est ainsi échapper au pouvoir des aînés et revenir fortuné pour devenir à son tour un notable. L'argent des émigrés a fortement fait augmenter le coût de la dot : se marier sans pour autant dépendre de l'aîné qui a émigré et pourra, financièrement, assurer les frais pour son cadet, impose de tenter l'aventure à son tour.

Cela concerne d'autre part le statut social dans la société, attribué par le lignage de naissance. L'esclavage était à la base des modes de production dans les sociétés soninké et haalpulaar. Son abrogation au Mali est effective, mais si aujourd'hui, plus aucun descendant d'esclave ne travaille une terre pour son ancien maître, les manifestations symboliques de cette ancienne structuration sociale demeurent. En émigration, un esclave remet son salaire à son « maître », encore en 1970 (C. Meillassoux, 1986).

Au village, l'initiative est fortement limitée pour un descendant d'esclave, et on lui rappellera sa position sociale s'il franchit les limites du code de conduite. Émigrer c'est ainsi se confronter à un autre système de valeurs, échapper à une position figée, c'est, enfin, revenir éventuellement reconsidéré. C'est en tout cas se confronter à un mode de vie où tous, nobles, gens de « caste » (les catégories socio-professionnelles comme les forgerons) et descendants d'esclaves seront ouvriers et partageront les mêmes conditions de vie, égaux devant la loi française.

La troisième catégorie des « sans droit » de la société soninké est celle des femmes. L'émigration familiale est plus récente puisqu'elle apparaît au début des années 80. Elle est plus nettement constatée lors du dernier recensement général de la population (1990). Il est donc encore trop tôt pour analyser précisément les raisons qui amènent les femmes à rejoindre leurs époux (la pression des hommes est importante et leurs épouses n'ont qu'une marge de choix limitée), mais il semble là aussi que, pour les femmes, émigrer puisse à terme constituer une certaine stratégie de promotion.

Les motivations à émigrer touchent enfin à la pression sociale. Les populations des villages de la région de Kayes sont faiblement alphabétisées et les infrastructures scolaires déficientes. Les résistances à la scolarisation d'une main-d'oeuvre d'appoint sont fortes, à Kayes comme partout dans un milieu rural. Ces résistances sont, en outre, enracinées dans l'histoire de la région. A l'époque coloniale, « l'école française » était ressentie comme assimilationniste, sa première appellation officielle étant d'ailleurs celle d'*école des otages*⁶. La Première République, très volontariste dans sa « mobilisation des masses populaires » avait su améliorer la scolarisation. Mais l'État malien s'est largement désengagé depuis la période de Moussa Traoré. Le taux officiel de scolarisation en région de Kayes est de 21 pour cent des classes d'âge scolarisables, proche du taux national qui est de 22 pour cent. En fait, ce taux officiel, qui concerne essentiellement les garçons, est certainement surestimé.

Émigrer est alors la seule promotion sociale possible (puisque l'on ne forme pas dans cette région de futurs fonctionnaires, autre possibilité de promotion sociale en Afrique), et l'on fait le voeu encore aujourd'hui, à la naissance d'un garçon, que ce dernier parte en France quand son tour viendra. Les jeunes générations sont en quelque sorte prédéterminées quant au fait migratoire.

Enfin, l'émigration est gérée par la communauté : par village, les stratégies s'affirment dans la discussion entre chefs de famille. Au sein de la famille même, la

distribution dans le temps et l'espace des hommes (fils ou frères cadets du chef de famille) est organisée. Ce fait marque le départ et affirme le lien de l'individu à la communauté. Symboliquement, le départ est parfois opéré en cachette du chef de famille (C. Quiminal, 1991). Cette dissimulation est formelle et on émigre, en fait, en son temps. Il s'agit bien d'une véritable stratégie endogène qui est construite à l'échelle du village et de ses autorités lignagères et qui va prendre en compte le contexte français en matière d'immigration pour s'y adapter. Cette caractéristique a des conséquences sur le rapport au pays d'accueil. L'émigration est devenue progressivement un véritable fait de société dans cette région. En 1991, l'enquête réalisée auprès des associations en France permet de dénombrer 15 905 immigrés pour des villages comprenant une population totale de 316 698 habitants ; 5 pour cent de la population totale est donc établie en France, soit environ 20 pour cent de la population adulte masculine en moyenne.

Les conditions démographiques, environnementales, économiques et politiques ont donc finalement modelé cette région qui se « spécialise » dans l'émigration vers la France. L'ensemble des relations sociales s'en trouve imprégné et la dépendance tant économique que culturelle s'installe. Cela pose de nombreuses questions tant sur l'avenir même de la région de Kayes, que sur l'installation des immigrés en France.

Les conditions de l'installation en France

La réglementation française en matière d'immigration évolue en trois temps :

- 1) avant le 3 juillet 1974, l'arrivée en France nécessite une visite médicale à l'Office national de l'immigration (ONI) et une simple carte d'identité malienne ;
- 2) du premier janvier 1975 à mai 1981, les titres de séjour et de travail attribués sont de durée limitée (un an puis trois ans après le premier renouvellement), ils interdisent de quitter le département d'attribution et cantonnent à la catégorie d'emploi enregistrée lors de l'attribution initiale. L'objectif du gouvernement est d'organiser le retour de 100 000 personnes par an (cet objectif concerne principalement les Algériens et des négociations seront engagées un temps entre les deux gouvernements) et des aides au retour vont être mises en place. Cette politique est consécutive au choc pétrolier et aux inquiétudes qui se révèlent en Europe sur la situation de l'emploi : elle sera un échec⁷ ;
- 3) après 1981, la carte de résident privilégié de dix ans devient généralisée. On est alors dans le droit commun qui va concerner toutes les communautés immigrées originaires des PED. L'objectif du gouvernement

est double⁸ : intégrer ceux qui sont là, maîtriser les flux en empêchant les candidats de s'installer.

Ces trois étapes marquent aussi le rapport que vont entretenir les immigrés maliens à la société d'accueil. Catherine Quiminal (1991) montre la dynamique de cette émigration qui est alors une migration tournante, la « noria » (des années 50 à 70 pour l'essentiel). Son objectif est très précis : il s'agit d'accumuler une épargne individuelle et familiale nécessaire à l'accession au statut d'adulte, voire de chef de famille (biens de consommation, biens semi-durables, bâtiment en dur, dot pour le mariage). Parallèlement à cet objectif, la recherche de numéraires contrôlés par les familles vise à pallier l'absence de revenus monétaires liés à la production agricole. Ce second plan va progressivement prendre le pas sur le premier : les différentes enquêtes de budget auprès des concessions⁹ des émigrés attestent que 30 à 70 pour cent, et jusqu'à 80 pour cent dans les cas extrêmes, des besoins familiaux sont assurés par les revenus en provenance de France.

Si la première étape autorise l'immigration tournante, la deuxième insécurise les individus et les incite à se tourner vers le développement du pays d'origine : l'émigration leur apparaît bloquée et il importe de trouver des solutions durables aux problèmes posés dans les sociétés villageoises. Quelques premiers groupes de Maliens (ils rassemblent en tout quelques dizaines de personnes) vont se constituer à la fin des années 70 et début des années 80 pour rentrer au Mali, porteurs d'un projet de développement. Ce sont ces groupes qui seront à l'initiative de la plupart des quelques périmètres irrigués que l'on rencontre dans la région de Kayes. Quinze ans après, ces périmètres sont encore dépendants des financements extérieurs, en particulier à cause des difficultés de commercialisation. Ces précurseurs ont inspiré d'autres expériences du même type (quatre nouveaux périmètres ont été ouverts depuis 1993 sur le fleuve) et ont su se coordonner (l'Union régionale des coopératives agricoles de la région de Kayes regroupe aujourd'hui douze coopératives). Mais ils ont aussi fait réfléchir l'ensemble des immigrés, leur montrant combien le retour est un pari difficile.

La troisième étape entraîne une transformation qualitative notable : les actuels immigrés ne pourront plus se faire remplacer, leur séjour devient durable afin que le village puisse continuer de bénéficier de la rente migratoire. Progressivement, et malgré de nombreux problèmes liés en particulier aux difficultés d'accès au logement, le regroupement familial débute et *l'immigration de travail* des Maliens devient une *immigration d'installation*.

Le recensement général de la population de 1990 permet de constater ce rajeunissement de la population malienne en France ainsi que sa féminisation. Son rajeunissement (29.5 pour cent de moins de 15 ans) est attesté par l'afflux d'enfants maliens (ou de parents maliens) dans les écoles maternelles et primaires (C. Guegan et C. Poiret, 1992). En 1982, la population féminine malienne ne représentait que 24 pour cent des immigrés maliens (5 868 personnes) ; elle en représente 38 pour

cent (14 013 femmes) en 1990. Auparavant, l'on avait affaire à une immigration essentiellement masculine et dans la force de l'âge.

Cette transformation est importante à relever car elle a des implications sur le rapport au pays d'origine. Tendanciellement, les immigrés qui vivent dorénavant en famille en France vont consacrer une part moindre aux envois d'argent destinés à l'entretien quotidien des gens restés au village. On ne possède pas encore de données chiffrées à ce jour, car le phénomène concernant les Maliens est récent (à la différence des Sénégalais, qui plus tard venus en France ont plus tôt entamé le regroupement familial) ; mais le fait est affirmé comme constituant, déjà, une crainte dans les villages d'origine. Socialement, les immigrés sont confrontés à d'autres problèmes que la seule relation au pays et à la famille : avec la scolarisation et l'éducation des enfants, l'accès au logement (auparavant logement en foyer pour travailleurs immigrés vivant ici en célibataires), l'insertion sociale et professionnelle des épouses.

Une immigration encore jeune mais confrontée aux conditions difficiles d'une installation maintenant durable. La force des réseaux communautaires est un point d'appui important dans un double processus : le maintien des liens avec le village d'origine ; l'entraide vis-à-vis de la société d'accueil.

Constitution communautaire et intégration

La prédominance des liens communautaires structurés dans l'itinéraire migratoire a permis de mettre en place un contrôle social très efficace.

Cette structuration est d'abord d'ordre familial : il s'agit bien pour les chefs de famille des villages de contrôler les ressources de leurs fils en immigration, afin d'en drainer la plus grande part. Là réside le sens initial de l'émigration vers la France, du point de vue de la reproduction sociale. Au regard de cet objectif, il était alors nécessaire que les jeunes immigrés demeurent dans la référence villageoise afin de les « préserver » des tentations de la vie en France. De façon générale, les chefs de famille possédaient (et possèdent toujours) leur homologue en immigration, représenté par le plus âgé des membres de la famille parmi les immigrés. La motivation des jeunes à émigrer, qui est traitée plus haut, est donc encore confrontée à « l'ordre villageois » et à sa stricte hiérarchie familiale. L'ensemble des ressortissants des « villages-bis » sont également encadrés par la hiérarchie villageoise : les chefs de village possèdent leur représentant légitime dans l'immigration. C'est autour de ces derniers que les premières caisses de solidarité vont se constituer dès les années 60¹⁰, ainsi que le regroupement de la communauté dans de mêmes foyers. Les descendants d'esclaves qui aspiraient à un autre statut sont confrontés à un ordre que, pour une partie de leur itinéraire, ils cherchaient précisément à fuir. Il y avait là, potentiellement, une situation porteuse de conflits. Ces

deux logiques, endogènes à la société d'origine, se trouvent confrontées à des dynamiques induites par la société d'accueil.

Un premier facteur de transformation de la communauté des immigrés est le fait que cette dernière a dû se confronter aux mouvements sociaux et ouvriers de la société d'accueil. Par le syndicalisme d'usine, par la gestion des négociations liées à de nombreuses grèves dans les foyers, tout un capital d'expérience et de relations originales, au regard du fonctionnement des sociétés villageoises, va voir le jour (C. Quiminal, 1990). Ces expériences vont rendre manifeste la reconnaissance d'un nouveau mode de compétences. Les grèves de foyer en particulier, en réaction à la hausse des loyers dans les foyers, correspondent bien aux logiques de la migration soninké : un bas loyer permet en effet de maximiser l'épargne qui sera dirigée vers le village et la famille. Mais en même temps, et pour pouvoir remporter ces conflits, il a fallu déléguer un certain nombre de responsabilités aux jeunes, mieux insérés dans le tissu social de la société d'accueil et plus compétents dans un certain nombre de domaines. Cette ouverture, rendue nécessaire au regard même de la préservation de l'ordre établi, n'en mettait pas moins certaines de ses prérogatives en cause.

La génération formée au travers de ces différents mouvements est celle qui sera active dans la transformation des caisses villageoises en associations visant la modernité dans les villages.

L'autre facteur de cette prise de conscience est l'émergence sur la scène publique des organisations de solidarité internationale (C. Daum *et al.*, 1988). L'aide au développement, en dehors des filières bilatérales, fait la preuve de son originalité et de sa compétence et devient plus médiatisée. Ces initiatives seront suivies dans les foyers et largement commentées. En outre les immigrés découvrent avec force, lors de leurs retours temporaires au pays, l'ampleur des difficultés liées à la sécheresse, aux carences en matière de santé, de consommation, etc. L'expérience, citée plus haut, des premiers retours, si elle n'apparaît ni reconductible ni même exempte de difficultés internes, n'en montre pas moins l'exemple et sert de référence. L'ensemble de ce mouvement interpelle en même temps qu'il montre des solutions possibles.

Les premières caisses de solidarité répondent progressivement à certaines demandes issues des villages : le paiement de l'impôt, la réparation d'un quartier incendié, la construction d'une mosquée. Parfois, dès les débuts de la sécheresse au Sahel, ces actions ponctuelles ont permis de financer des puits.

Ces caisses de solidarité vont progressivement laisser la place (sans pour autant disparaître car leur raison d'être demeure) à des associations de développement prises en main par les jeunes des communautés villageoises. Les changements en 1981 dans la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif autorisaient en effet les immigrés à créer des associations ayant un statut légal. Ce mouvement va prendre de l'ampleur, et 143 associations de développement du village sont ainsi enregistrées au consulat du Mali en janvier 1993.

Outre ces associations villageoises, des structures transversales ont été créées, parfois de longue date : l'*UTMF* sous l'influence du parti unique et l'*ATMF* indépendante en réaction (respectivement Union et Association des travailleurs maliens en France), en ce qui concerne les amicales nationales. Sur le plan culturel de nombreuses associations voient également le jour : *Benkadi*, *Association pour la Promotion de la langue et la culture Soninké* (*APS*, qui regroupe également des Mauritanien et des Sénégalais). Enfin, et plus étroitement liées aux questions de l'intégration, des associations sont aussi créées sur une base géographique (les quartiers d'installation en France : association des Africains de Mantes la Jolie, de Meaux...). Ces associations, qui peuvent être plurinationales, regroupent de nombreux Maliens et ces derniers les ont souvent initiées.

Depuis 1991, la *transition démocratique*¹¹ au Mali a vu apparaître au grand jour des associations démocratiques (une quarantaine) et les partis politiques. Les débats de société au Mali sont immédiatement répercutés en France et certains enjeux politiques s'y jouent. La création du *Conseil des Maliens de l'extérieur*, qui représente les Maliens émigrés dans les pays de la diaspora, est issue d'une initiative des Maliens de France qui, les premiers, avaient organisé le Conseil des Maliens de France (*CMF*). Mais cette structure, confrontée à des clivages importants en son sein, a été suspendue et a donné lieu à une instance différente : l'association de la diaspora malienne en France.

Le tissu associatif est donc très dense. Il est confronté à un contexte d'intégration difficile à gérer, tant pour les Maliens que pour le personnel de l'intégration : travailleurs sociaux, enseignants, sociétés gestionnaires de foyers pour célibataires, municipalités, etc.

Le rapport présenté au Premier ministre par le haut conseil à l'Intégration en 1991 fixe les orientations globales du modèle français de l'intégration, et reste le texte de référence. Si les critères premiers du modèle français d'intégration portent sur la coupure des liens communautaires et le détachement du rapport au pays d'origine, force est de constater que les communautés immigrées d'Afrique subsaharienne n'y satisfont pas : elles demeurent très structurées et en relation avec le pays d'origine. Ces groupes seront donc facilement considérés comme non intégrables. La réflexion conduite ensuite par le Secrétariat général à l'intégration, qui a mis en place un groupe de travail sur l'immigration africaine en France¹² (le 16 mai 1991), précise la contradiction : il s'agit d'*« offrir aux Africains les meilleures conditions d'insertion dans la société française tout en respectant les choix (...) par rapport à un renforcement de leurs liens au pays d'origine »* (rapport SGI, 1992 p. 88).

Les Maliens n'échappent pas à cette règle, au point qu'ils sont parfois considérés dans l'opinion publique comme représentatif de l'ensemble des Africains établis en France. Ainsi, l'épisode du « campement de Vincennes » (des Africains sans logement s'installent sur l'esplanade du château en septembre 1992, pour alerter l'opinion publique sur leur situation) est significatif : concernant 12 nationalités, il n'en demeure pas moins connu comme « l'affaire des Maliens de Vincennes ».

A contrario, certaines expériences en cours visent précisément à faire du lien au pays d'origine une entrée (certes, spécifique) dans les réseaux de la société d'accueil, et donc comme un accès particulier à l'intégration de ces communautés. Ainsi, le Syndicat d'agglomérations nouvelles d'Evry a lancé un jumelage avec la ville de Kayes dont les motivations sont explicitées par l'un de ses initiateurs : « Le jumelage n'est pas seulement affaire de solidarité internationale, d'autres questions se posent : la place de l'immigré dans une dynamique locale, la simple juxtaposition ou non de communautés, d'hommes et de femmes sur un même territoire... L'intérêt pour Evry est évident : l'insertion des populations africaines »¹³. La ville de Montreuil s'est jumelée avec le Cercle de Yélimané dans un même contexte. Des expériences du même ordre en milieu scolaire sont en cours également. Nous reviendrons plus loin sur le sujet des collectivités territoriales (voir le chapitre IV).

Les Maliens de France mettent en place des pratiques paradoxales : en effet, ces dernières visent l'action organisée vers le pays d'origine, elles sont également facteurs d'une possible intégration. Citoyens ici autant que là-bas, ou exilés de nulle part ? L'alternative est posée.

III. LES TRANSFERTS FINANCIERS VERS LE MALI

Les transferts de l'aide bilatérale française

L'aide bilatérale française est régie par les accords conclus dans le cadre des commissions mixtes de coopération franco-malienne. La dernière a eu lieu en janvier 1993, et son procès verbal ainsi que divers comptes rendus permettent d'en donner les grandes lignes. La coopération franco-malienne couvre en fait l'ensemble des questions soulevées au Mali : l'accompagnement de la démocratisation, le soutien aux différentes filières productives (notamment le coton et le riz), les infrastructures et les équipements publics, le tourisme ou bien encore le développement institutionnel... Quant à l'appui au secteur privé, il relève aussi des priorités de ces accords. L'aide publique au développement (APD) de la France vers le Mali se monte en 1993 à 122.5 millions de dollars (OCDE, 1993), soit environ 600 millions de francs français. Le Mali arrive ainsi en huitième position en ce qui concerne l'APD, à égalité avec l'Indonésie et l'Algérie. On ne sait pas précisément dans quelles proportions l'aide publique française concerne la région de Kayes, zone d'origine des Maliens de France. Mais il semble clair que l'essentiel de cette aide permet d'appuyer la stabilité politique du gouvernement et son plan de réformes : elle est donc concentrée dans la capitale et sur certains secteurs agricoles privilégiés, dans le Sud du pays (zone du fleuve Niger). Outre les transferts bilatéraux, il faut intégrer dans l'aide publique les subventions de cofinancement de la coopération décentralisée (organisations non gouvernementales et jumelages) versées par le ministère aux différentes structures. On n'en connaît pas le détail pour le Mali spécifiquement, mais la région des trois frontières (incluant la région de Kayes) a bénéficié de financements en 1993 pour un total de 13 millions de francs : soit un peu moins de 1 pour cent du total de l'APD en direction des trois pays concernés.

Les versements opérés par la sécurité sociale française vers l'Institut national de prévoyance sociale malien (INPS) constituent un vecteur relativement important des transferts de la France vers le Mali. Il y a en effet une convention qui unit les deux organismes (environ 40 pays sont également concernés par ces conventions de la sécurité sociale). Cette convention prévoit le reversement — aligné sur le barème en vigueur au Mali — des diverses prestations sociales et des retraites qui seraient dues aux travailleurs maliens s'ils bénéficiaient de ce service en France même. Pour 1991, elles se montent à 16.9 millions de francs français¹⁴, réparties comme suit : 1.5 million est directement affecté à des remboursements pour l'INPS, 15.4 millions sont attribués à un total de 3 190 bénéficiaires pour les prestations sociales. Il faut relever que ces transferts, s'ils contribuent certainement au fonctionnement de l'INPS, touchent rarement les intéressés directement. Pour exemple, dans les 39 villages sur lesquels porte l'enquête mentionnée plus haut (en 1991), on ne signale qu'une petite centaine de retraités, de pensionnés (accidentés du travail) ou d'anciens combattants qui touchent effectivement leur rente ou pension. Au total pour 1991, on n'enregistre qu'une seule allocation de veuvage et trois allocations de décès. C'est très peu comparativement au nombre d'anciens émigrés de ces villages (de nombreuses

familles en comptent un). En ce qui concerne les allocations familiales, les bénéficiaires sont également peu nombreux : 1 369 familles alors que le profil des immigrés maliens est encore largement celui d'hommes ayant laissé leur famille au pays. Il y a un problème d'information de la communauté en France sur ces mesures : l'ouverture récente d'un service de l'INPS au consulat du Mali à Paris devrait sans doute permettre d'améliorer cette information. A moins que, et ceci concerne le fonctionnement et la gestion de l'INPS au Mali, ces prestations ne soient que très parcimonieusement reversées aux ayants-droit dans les villages : cela contribuerait à un désintérêt des Maliens travaillant en France à faire reconnaître leurs droits sociaux.

Les transferts financiers des immigrés

L'étude de Condé et Diagne (1986) propose une estimation des transferts des migrants des trois pays du bassin du fleuve Sénégal vers les villages d'origine, et indique déjà des montants de 600 millions annuels (en extrapolant leur enquête à l'ensemble de la population). Les chiffres récents que l'on possède pour le Mali indiquent pour 1991, des transferts de 119 millions de francs. Ces transferts sont en augmentation régulière puisqu'ils atteignaient 76 millions de francs en 1989 et 99 millions en 1990. Pour 1991, ils se décomposent comme suit :

Détail	Montants
Salaires et autres revenus du travail	80
Transferts d'économies des travailleurs	6
Autres opérations	33
Total	119

En millions de francs

Source : Banque de France.

Les sources bancaires maliennes indiquent que les dépôts effectués par l'ensemble des émigrés pour tous les pays constituent le tiers des dépôts privés pour la totalité du système bancaire, soit 35 milliards de francs CFA (700 millions de francs français avant la dévaluation du franc CFA). Et pour les deux premières agences bancaires de la ville de Kayes (deux autres se sont ouvertes depuis 1992), les dépôts des émigrés atteignent 17.3 millions de francs français. En fait, aussi bien en amont — à la Banque de France — qu'en aval — dans le réseau bancaire malien — toute évaluation s'avère difficile : les transferts familiaux sont essentiellement opérés de la main à la main, et là encore la structuration en villages-bis en France facilite la circulation monétaire entre le village et le foyer. Il n'est pas rare pour qui fréquente les foyers, d'assister à la réunion du village au cours de laquelle chacun remet au partant son épargne pour la famille. Le « passeur » pourra ainsi transporter

50 000 francs français, puisque le transfert de liquidités inférieures ou égales à ce montant n'est pas astreint à une déclaration douanière au sortir de France. Rapporté au nombre de Maliens qui partent toutes les semaines, il doit être possible de réaliser une évaluation de ces transferts informels. Condé et Diagne (1986, page 106 et suivantes) évaluent à 1 000 francs français en moyenne et par mois les transferts de salaires de chaque immigré vers la famille restée au village, en 1983 et pour un salaire moyen compris entre 3 000 et 5 000 francs français. En 1990, ces envois mensuels semblent plutôt tourner autour de 2 000 francs français en moyenne (C. Quiminal, 1991 et C. Daum, 1992).

L'utilisation de ces transferts directs entraîne, assurément, des effets négatifs sur le plan social. Comme le note Youssouf Geye Kébé en 1981, « *les émigrés à leur retour sont souvent le vecteur d'un modèle de consommation citadin, sans rapport avec les revenus des villages* ». Et l'on constate une certaine « perversion » de la jeunesse villageoise dans son rapport au travail productif, tandis que les stratégies des chefs de famille pour drainer l'épargne de leurs fils peuvent tendre parfois à une certaine forme d'assistantat villageois. Il faut néanmoins les rapprocher de la réalité de famine qu'auraient connue les villageois lors des sécheresses, sans les émigrés. On note également que toutes les familles n'ont pas envoyé d'émigrés vers la France. La solidarité joue néanmoins, et la circulation de la manne monétaire issue des émigrés permet une relative redistribution des ressources. Ce mécanisme n'est pas toujours bien compris par les observateurs : un reproche courant fait aux émigrés est de distribuer leur argent de façon ostentatoire, ce qui accentue le mythe de la France comme *El dorado* et incite alors les gens à émigrer à leur tour. L'effet d'émulation ici provoqué est réel, mais il faut aussi y voir un moyen diffus de circulation de l'argent. La dîme musulmane permet d'atténuer certaines des inégalités monétaires qui seraient sinon insupportables... et pousseraient sans doute alors à émigrer.

Il faut ensuite s'interroger sur la valorisation de cette épargne (H. Diarra et D. Neu, 1994). On note que la méfiance des immigrés envers les réseaux bancaires est encore forte. Les sommes épargnées, tant par les associations (en vue de projets financés sur une cotisation portant parfois sur trois ans) que par les individus (en vue de congés tous les deux ou trois ans au pays) sont importantes. Elles dorment pourtant sur des comptes non rémunérés ou, au mieux, sur un livret de caisse d'épargne dont le taux d'intérêt est très modeste. Ni au Mali ni en France le système bancaire n'offre de services adaptés à cette forme particulière d'épargne collective. L'initiative individuelle est elle aussi peu facilitée par les banques. Une certaine réflexion est en cours, aussi bien au niveau des immigrés que des ONG. Il y a eu, par exemple, un projet de banque soninké, initié au départ par des immigrés mauritaniens, mais le conflit entre le Sénégal et la République islamique de Mauritanie a gelé cette initiative. Certaines ONG françaises (en particulier le Comité catholique contre la faim et pour le développement, CCFD), et quelques représentants du système bancaire français ont animé pendant un temps une réflexion sur ce thème, réflexion qui n'a pas encore abouti. Au Mali, un groupe d'anciens cadres du système bancaire cherche

actuellement à répondre à cette demande particulière. Au bilan, les choses sont peu avancées dans l'ensemble.

On peut avancer deux raisons à cet état de fait. D'abord les réseaux bancaires sont peu attentifs à l'ampleur des mouvements de fonds liés à la migration. Ce n'est que très récemment que la BDM (Banque de développement du Mali) s'est avisée de prospecter auprès des émigrés en vue d'une ouverture de son capital. En France, le caractère dispersé des comptes d'associations fait sans doute que le système bancaire n'en a pas pris la mesure. Il y aurait pourtant là un certain nombre de « services » à mettre en place. Sans doute aussi la caution des États serait-elle décisive pour motiver les institutions bancaires à se lancer dans une opération commerciale qu'elles peuvent juger risquée *a priori*, mais qui pourrait faciliter l'action des associations.

La seconde difficulté tient certainement au passif qui oppose l'administration malienne aux émigrés et qui a entraîné une grande défiance de la part de ces derniers. A l'époque du régime de parti unique, les fonctionnaires sollicités par les émigrés en vue d'une autorisation (construction de dispensaire, d'école, etc.) ont parfois tenté de détourner les fonds des associations. Leurs responsables, en réaction à ces faits, ont souvent dû apprendre à faire sans l'administration : aujourd'hui encore, malgré les espoirs nés de la démocratisation au Mali, la méfiance demeure de règle.

Il faudrait enfin pouvoir évaluer les créations d'emplois liées à cette épargne. On pense essentiellement ici au bâtiment (maisons individuelles et infrastructures collectives) mais les données manquent et il n'existe pas d'étude sur ce sujet. On ne peut que mentionner cet élément qui a certainement des incidences positives, mais qui seront sans doute limitées par le fait que l'acquisition de biens de consommation semi-industriels, favorisée par les ressources issues de la migration, accentue les importations.

Les sommes transférées de la France vers le Mali (aide publique, transferts conventionnés, épargne des immigrés) sont importantes par rapport au budget national du Mali (qui s'élevait à 7 milliards de francs français en 1993). Si les deux années de référence en ce qui concerne l'APD (1993) et les transferts de salaires officiels (1991) ne sont pas les mêmes, on peut néanmoins relever que l'immigration permet une entrée de devises qui atteint au moins le cinquième de l'APD française. En revanche, les entrées de devises directement liées à l'immigration, individuellement ou collectivement, ne sont que peu valorisées en ce qui concerne la région d'origine.

IV. L'INTERVENTION DIRECTE DES IMMIGRÉS

Associations maliennes et projets collectifs

L'enquête sur laquelle s'appuie cette étude de cas porte sur 42 associations de développement en France, dont 39 sont également présentes dans les villages. Depuis leur apparition au début des années 80, ces associations ont connu une évolution qualitative qui s'accompagne en outre d'une démarche fédérative avec le passage du niveau villageois au niveau régional.

L'association intervillageoise permet le passage à une véritable réflexion sur la maîtrise des terroirs. De plus en plus d'associations regroupant l'arrondissement (15 à 40 villages) ont vu le jour. Constituées souvent sous le prétexte d'unir les efforts (financiers, relations avec les ONG, etc.), ces associations se confrontent à la mise en valeur des réseaux hydrauliques en vue d'améliorer les conditions du travail agricole. Initiées de France, ces associations intervillageoises commencent, lentement, à se structurer dans les arrondissements dont elles regroupent les émigrés.

Quelques chiffres donneront la mesure du grand dynamisme que révèlent ces structures : 70 pour cent des 15 905 immigrés recensés sont membres actifs de l'association de leur village. Ces immigrés ont financé, en un peu plus de dix ans pour l'essentiel, 146 réalisations diverses pour un budget total de 19 364 470 francs français. Il faut noter que les initiatives se multiplient à partir de 1985. L'épargne des immigrés, enfin, pèse lourd dans ces financements : 16.6 millions. Tandis que les ONG, qui ont un accès plus facile aux bailleurs de fonds internationaux (Communauté européenne, Coopération française) ont permis d'obtenir des cofinancements à hauteur de 2.7 millions.

En préalable à toute évaluation de la viabilité des réalisations des immigrés, il convient de prendre acte de ce fait : les associations constituent, dans cette région du Mali, l'un des premiers agents de développement. Soixante quatre pour cent des infrastructures existantes dans les villages leur sont attribués.

Les domaines couverts par les associations sont divers. Dans l'ordre d'importance, on note que les secteurs de la consommation villageoise et de l'eau couvrent la moitié des réalisations et le quart des financements. Les deux secteurs qui suivent, la santé (35 réalisations) et l'éducation (16) totalisent à eux deux plus de la moitié des financements (respectivement 6.2 et 4.5 millions). Il y a relativement peu de projets agricoles (11 réalisations sur 146). Ce qui est d'autant plus notable que les associations ont souvent inscrit dans leurs objectifs « l'autosuffisance alimentaire ». Ici, le « partenariat », qui soulève des problèmes complexes, est en cause : la mise en place de projets agricoles suppose une technicité et des moyens financiers importants. L'association des immigrés, qui a pu se suffire à elle-même pour réaliser des infrastructures diverses, doit alors faire appel à des bailleurs de fonds et à des intervenants techniques.

Émigration et transformations socioculturelles

Les immigrés affirment fréquemment avoir évité à leurs villages une famine catastrophique : cela est vrai au niveau individuel et familial. En ce qui concerne la santé, leur intervention a parfois eu des effets préventifs déterminants. Ainsi en 1985, une épidémie de choléra a éclaté dans les villages riverains du fleuve. Certaines associations des immigrés ont pu réagir rapidement (envoi de vaccins) et l'épidémie a été enrayée. A ce niveau là, leur action a assumé ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide d'urgence ». Mais, de façon plus générale, l'intervention des immigrés s'est concentrée sur les priorités de leurs villages. A défaut d'être immédiatement en mesure de renouveler et de moderniser les moyens de production, ils ont mis en place des infrastructures qui améliorent les conditions de vie et, par exemple, l'accès à la consommation alimentaire (puits, magasins coopératifs, etc.). Encore aujourd'hui, il est souvent inutile de réaliser une analyse des besoins dans ces villages du Sahel : l'eau, l'alimentation, la santé... apparaissent (généralement dans cet ordre) comme les trois priorités immédiates.

Ce faisant, leurs réalisations permettent aux villageois de modifier leur mode de vie quant aux questions importantes de la santé et de la scolarisation. L'alphabétisation (souvent en langues nationales) est le fait de tous les bureaux d'associations : modernité rime ici avec communication et formation. Une enquête récente (C. Daum, 1994) permet de constater que les membres des bureaux des associations dans les villages sont largement alphabétisés (155 personnes en sont membres, 83.5 pour cent des hommes et 100 pour cent des femmes savent lire et écrire). Ce fait est essentiel à relever car il concerne un pays où l'analphabétisme touche 90 pour cent de la population. Le critère de la compétence, s'il ne remplace pas celui de la naissance, devient incontournable.

On relève que plusieurs innovations parfois remarquables voient le jour dans la région de Kayes. D'une part, les associations ont initié des filières de communication tout à fait originales, qui vont de la cassette sur laquelle le message de l'association est enregistré à destination du village au message par télécopie que la radio¹⁵ rurale de Kayes relaie en « instant réel » au village. La communication est d'autant plus indispensable que les échecs de certaines réalisations des immigrés, échecs dont les bilans sont largement connus et discutés en France, indiquent en particulier qu'un projet ne saurait être accepté dans le village si les autorités de ce dernier ne l'ont pas avalisé. Les responsables des associations insistent souvent, à ce sujet, sur l'importance du dialogue avec les autres villageois : les idées novatrices des immigrés sont alors appropriées dans un cadre dynamique. Les associations ont ainsi été en mesure de favoriser les conditions d'une prise d'initiative dans les villages et les régions d'origine.

On constate tout d'abord l'émergence de toute une série de petites réalisations de type agricole, qui sont facilitées par les projets des immigrés. C'est un jardin des femmes ici, un champ collectif des jeunes ailleurs... Et de plus en plus les associations mettent en chantier des réalisations agricoles plus ambitieuses. D'autre

part, on constate partout que les villageois ont répondu aux initiatives des émigrés par la création d'associations villageoises destinées à gérer les réalisations. Elles émergent principalement à partir de 1984, alors que l'ensemble des immigrés maliens est déjà bien engagé dans la dynamique des projets. Plus de la moitié de ces créations d'associations est directement attribuée aux émigrés ; toutes sont en relation privilégiée avec l'association en France. A travers ces associations (qui ont éventuellement un statut juridique : tons¹⁶ villageois ou coopératives, associations de parents d'élèves, comités de gestion des puits...), d'autres acteurs sociaux émergent : les jeunes, les femmes, les descendants d'esclaves trouvent là un espace de débats et d'actions. Cet espace est tout à fait nouveau, il constitue en partie une alternative au conseil du village dans lequel ils n'ont que rarement le droit à l'initiative et très peu accès à des responsabilités. Il n'y a pas pour autant de situation de double pouvoir. Au contraire, un projet n'est pas accepté s'il n'est pas le fruit d'une longue concertation avec les autorités du village, avec les chefs de famille, etc. « Plaqué » de l'extérieur il ne sera pas approprié. Mais légitimé par les autorités il sera assumé par une nouvelle structure et deviendra véritablement l'affaire du village.

Cela n'exclut pas les divergences d'intérêt qui peuvent parfois voir le jour : il est important de constater que ces divergences, qui n'ont jamais pris de tournure antagoniste, sont généralement horizontales : elles divisent autant le village concerné que le village-bis. L'articulation entre tradition et modernité est bien une affaire qui traverse l'ensemble des groupes sociaux représentés dans la communauté villageoise. Car les enjeux sont importants et ces processus ne sont pas exempts de tensions potentielles qui, parfois, les fragilisent. D'autre part, les immigrés sont encore massivement sollicités financièrement par leurs associations : certaines difficultés se font sentir qui pourraient tendre à réduire l'activité.

Avec le bilan de dix ans d'expériences des associations de développement, on peut aujourd'hui affirmer que les immigrés ont jeté les bases sociologiques d'un véritable développement endogène et durable. Bien que les associations demeurent fragiles et que les transformations relevées puissent être mises en cause, il n'en demeure pas moins qu'un important potentiel est en place.

V. LES RELATIONS ENTRE LES IMMIGRÉS ET LES AUTRES ACTEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les pouvoirs publics

En France, deux ministères (Affaires sociales et Coopération) sont en charge de l'immigration. Les Affaires sociales couvrent en effet l'ensemble des activités concernant l'intégration, tandis que la Coopération s'intéresse au développement des pays de « son champ », dont le Mali. Mais dans quelle société civile classer les associations de développement : la société malienne ou la société française ? Les associations des immigrés ne sont *a priori* ni spécifiquement des associations visant l'intégration de leurs membres, ni des ONG françaises, bien qu'elles relèvent du droit commun français (loi de 1901). Elles ne sont pas non plus des associations villageoises maliennes au sens classique qu'entendent les acteurs de la coopération, car elles sont localisées au Nord. Parce qu'elles sont atypiques, les associations des Maliens sont donc souvent écartelées entre ces deux espaces institutionnels.

La commission mixte de coopération franco-malienne mentionnée plus haut, révèle cette exclusion : les ONG y sont associées de droit ; les collectivités territoriales y sont acceptées ; les associations des immigrés quant à elles ont eu toutes les peines du monde à faire admettre leur participation. Un autre exemple est encore plus significatif : les projets que les associations pourraient proposer à une instance officielle publique en vue d'obtenir des cofinancements ne seront jamais acceptés s'ils ne sont pas introduits et gérés par une ONG française ayant pignon sur rue. La reconnaissance des immigrés comme acteur de développement n'est pas, loin s'en faut, à l'ordre du jour.

En fait, le débat politique en France est particulièrement sensible sur les questions de l'immigration. Aux dernières élections européennes, la maîtrise des flux migratoires constituait un élément important du débat. Ce thème n'apparaît pourtant dans les préoccupations des campagnes électorales que depuis 1985 (D. Schnapper, 1992) : auparavant, et quelle que soit l'ampleur des problèmes économiques, on constate que l'immigration n'est nullement au cœur des échéances électorales. Entre le fait de privilégier la logique du contrôle des flux migratoires ou celle du développement des régions d'origine, la politique du gouvernement français se cherche encore. Lors d'un important séminaire en mars 1994 portant sur le bassin du fleuve Sénégal et organisé par une ONG française¹⁷, les représentants du ministère de la Coopération ont, par exemple, exposé les grandes lignes de leur action dans cette zone. Il est significatif à ce sujet que, à côté de l'appui aux ONG et aux collectivités locales (qui ont reçu 10 pour cent des budgets affectés pour cette zone en trois ans), le ministère ne mentionne les immigrés qu'au regard des dispositifs de retour au pays et de l'appui aux projets individuels.

Il est sans doute raisonnable de penser que le développement de la région de Kayes diminuerait à terme la pression migratoire. En revanche, il semble peu

réaliste de substituer aux mesures énergiques de développement, dont cette région a besoin, des mesures ponctuelles d'incitation au retour et essentiellement dictées par des enjeux internes à la France. Les incertitudes de la France illustrent bien la contradiction relevée par le Secrétaire général de l'OCDE : (...) « *l'inquiétude des populations des pays d'accueil face à l'immigration incite à privilégier le contrôle des flux migratoires et à négliger les politiques de développement* »¹⁸. Dans le cas des Maliens de France, qui nous occupe ici, la tentation apparaît grande de fusionner aide au développement et politiques de retour des immigrés.

Ces politiques ont d'ailleurs fait la preuve de leur impact limité et le bilan tiré par l'Office des migrations internationales (M. Canson et A. Vialle, 1988) est mitigé. Bien souvent, les aides au retour ont accompagné des décisions individuelles qui auraient été prises quelles que soient les mesures. Rentrer au pays définitivement est un choix difficile pour des gens qui, après une quinzaine d'années en France, ont parfois obtenu une qualification au sein de l'entreprise qui les emploie et ont trouvé des revenus stables et importants par rapport à ceux que le travail agricole au Mali dégagerait. Cela d'autant plus que, on l'a vu plus haut, la possibilité de se faire remplacer est désormais interdite. Les candidats au retour sont donc peu nombreux et plus souvent, sauf exception remarquable, des gens en échec et non pas des promoteurs : seuls 538 Maliens en ont bénéficié depuis 1984, selon le bilan arrêté au 31 décembre 1990.

Un autre argument, qui ne sort que rarement du cadre intime des réunions mixtes (ONG et pouvoirs publics) porte sur le risque, supposé ou réel, qu'il y aurait à privilégier des régions spécifiques du continent Africain, celles de la majorité des émigrés, dans l'aide au développement. La crainte est que de telles mesures apparaissent injustes aux yeux des habitants des autres régions et, finalement, qu'elles les incitent à émigrer à leur tour vers la France. La première partie de l'argument est sans doute pleine de bon sens : une répartition équitable des budgets d'aide en coopération semble bien sûr nécessaire. Mais l'hypothèse qu'une concentration des aides, même modulée, induirait des incitations à émigrer semble en revanche irréaliste. On sait en effet que la préexistence d'une filière migratoire demeure nécessaire pour permettre aux individus de se diriger vers une destination spécifique ; les entraves juridiques à l'entrée de nouveaux immigrés en provenance des PVD — si elles ne constituent pas une barrière infranchissable — sont néanmoins suffisamment dissuasives. Au Mali, comme dans l'ensemble des pays sahéliens, tous les connaissent : ce facteur devrait, à lui seul, être en mesure de rassurer les opérateurs en charge du dossier.

Plus positives, mais encore timides, semblent être les différentes initiatives prises pour coordonner réflexion et intervention auprès des ONG. Elles trouvent, entre autres, leurs origines dans le groupe de réflexion initié par le Secrétariat général à l'intégration dont il est fait mention plus haut. Plus opérationnelles et dans les prolongements de ce groupe de réflexion, plusieurs réunions interministérielles ont été mises en place depuis 1992 en particulier autour de la Direction des populations et des migrations, service au sein du ministère des Affaires sociales spécifiquement en

charge des questions migratoires. L'existence de ce groupe de travail est officialisée par le ministre de la Coopération et du Développement¹⁹ en ces termes : « *Je veux rappeler que des relations de plus en plus étroites se sont établies entre les diverses institutions françaises concernées par l'immigration et le développement sahélien (ministère des Affaires sociales et de l'Intégration, Fonds d'action sociale, Office des migrations internationales, etc.). Je veux également souligner notre volonté d'inscrire les actions dans le cadre de la coopération bilatérale afin d'en assurer la permanence et la cohérence.* » Les réunions de cette structure ont été régulières depuis, mais on constate à ce jour que ledit groupe n'a pas encore permis aux ministères et organismes publics concernés de se doter d'une politique efficace. Il y a visiblement des inquiétudes et des hésitations sur la conduite à tenir. Nous reviendrons sur ce débat, dont les implications pratiques semblent décisives, dans les conclusions de ce texte.

Au Mali, le débat est inégalement engagé. Dans leurs conclusions, Condé et Diagne notaient en 1986 que « *les pays d'origine semblaient jusqu'à présent se désintéresser des ressortissants immigrés de leur pays* ». Ils témoignaient des nombreuses tracasseries (policières, administratives, douanières...) dont les émigrés faisaient l'objet dans leurs aller et retour au pays. Les émigrés ayant acquis en France une expérience importante en matière d'État de droit, de vie démocratique et syndicale, de l'habitude à négocier, constituaient de ce fait un groupe potentiellement déstabilisateur et dangereux : autant de raisons d'inquiétudes pour un régime de dictature. La prise en compte des réalisations des associations à l'époque du régime de Moussa Traoré se traduisait essentiellement par leur appropriation au crédit des plans quinquennaux. Certains responsables d'associations maliens ont eu l'occasion d'analyser les objectifs du Plan pour la région de Kayes. Il leur est vite apparu que leurs propres réalisations, en matière d'infrastructure de santé notamment, y étaient portées... au bilan des efforts de l'État. Cet élément apparaît important au niveau national en ce sens qu'il valorisait artificiellement le bilan du gouvernement : argument sans doute dans ses négociations budgétaires. Sur le terrain en fait, les discussions incontournables avec les administrations (Éducation nationale dans le cas des écoles, Santé dans le cas des dispensaires, etc.) se sont parfois révélées très difficiles. A une époque et dans un système où prévarication et corruption étaient de règle, les fonctionnaires en pouvoir de délivrer ou de refuser l'autorisation officielle de réaliser telle ou telle infrastructure sur la base de l'épargne collective et associative des immigrés, cherchaient à leur tour à détourner une partie des revenus des émigrés.

Aujourd'hui, le passif de défiance des Maliens de France pèse encore lourd dans la réflexion. Mais les émigrés sont au centre de nombreux enjeux : leur ralliement dans les partis démocratiques en est un, la captation de leur épargne également. Sur différents points néanmoins, des changements notables ont été manifestes après le renversement du régime de Moussa Traoré et avec la transition démocratique. Dès mars 1991, après la chute du parti unique, un ministère des Maliens de l'extérieur avait été mis en place. Sous tutelle d'abord du ministère des Affaires étrangères, il est ensuite devenu autonome mais cette instance n'a pas été

renouvelée lors du changement de l'équipe gouvernementale en 1993. La structure — ministre délégué ou ministre de plein droit et empiétant alors sur certaines des prérogatives des Affaires étrangères au niveau notamment des consulats — a apparemment du mal à trouver son champ opérationnel propre. Néanmoins, on a pu relever au Mali, à la lecture régulière de la presse nationale (multipliée depuis la fin de la dictature), un net changement d'image des émigrés, dont les efforts en fait de solidarité avec leurs villages et avec le pays sont dorénavant reconnus. Depuis la disparition de ce ministère, il est question de mettre en place une « délégation des Maliens de l'extérieur » (qui serait sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères), mais celle-ci n'est pas encore créée par décret, en octobre 1994. Au bilan malgré tout d'une politique qui se cherche encore quelque peu, on note différentes initiatives qui ont été inégalement applaudies par les Maliens de France. En particulier les procédures douanières ont été considérablement allégées, l'accueil n'est certainement plus l'occasion de détournement.

De façon significative par rapport à notre sujet, une véritable réflexion est engagée sur la valorisation des actions des émigrés, elle a donné lieu à plusieurs séminaires de travail (notamment à Kayes même, en septembre 1992) sur l'initiative du ministère des Maliens de l'extérieur. Lors de la Commission mixte franco-malienne de janvier 1993, déjà mentionnée, l'intervention du ministre des Maliens de l'extérieur a contribué à ce qu'une résolution du secteur non gouvernemental, annexée au procès verbal officiel²⁰, réaffirme le rôle des Maliens de France en matière de coopération pour le développement.

Malgré ces différentes initiatives positives, si l'action des associations des immigrés est légitimée dans les discours officiels et si de nombreuses démarches et actions sont facilitées par l'actuelle administration, la prise en compte du rôle des immigrés demande encore à être approfondie par les autorités et dans le cadre de la politique nationale. Au niveau de l'organisation territoriale, une importante réforme est en cours avec la décentralisation. Cette réforme devrait renforcer et légitimer la responsabilisation des « acteurs de base » : dans un tel cadre, le terrain d'épreuve de cette réforme en ce qui concerne la région de Kayes sera certainement la façon dont les associations des émigrés prendront leur place.

Mais en définitive, au Mali et plus encore en France, un acteur important du développement de la région d'origine de la migration vers la France semble donc être sous-estimé.

La coopération non gouvernementale

Les organisations non gouvernementales

Les organisations de solidarité internationales qui interviennent en lien avec les associations des immigrés sont finalement peu nombreuses. La difficulté réside dans le fait peu ordinaire d'articuler montage de projet, formation et recherche de

financement à cheval sur ce double espace qui est celui des immigrés maliens : actifs en France comme au Mali.

Une seule ONG, le GRDR (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde), s'est spécialisée dans l'accompagnement technique de ces associations depuis une vingtaine d'années. Encore cette ONG est-elle dans une position peu commode parfois : entre ministères et associations, elle peut jouer un rôle de tampon (voir à ce sujet le paragraphe ci-dessus, chapitre IV). Mais elle sera alors confrontée à la revendication des immigrés d'une plus grande valorisation de leur action, et cela est la cause de bien des problèmes de communication entre les uns et les autres.

Les autres ONG qui interviennent ont une action indirecte : celle de relayer la recherche de financements (cas de la Cimade ou du CCFD) ; celle de la formation auprès de groupes bien identifiés (l'ACCIR a ainsi contribué à la formation de groupes préparant leur retour dans le milieu des années 80) ; celle de l'appui à des études de faisabilité (Ingénieurs sans frontières). Elles peuvent aussi avoir une action très spécialisée : Afrique verte entame actuellement un projet lié à la commercialisation des céréales dans la région de Kayes, qui est une zone déficitaire, en liaison avec les banques de céréales des associations. Enfin certaines ONG ont des actions plus ponctuelles, avec l'envoi de médicaments ou de matériel médical comme l'Ordre de Malte.

D'une façon générale, la quasi-totalité des cofinancements a été obtenue auprès du ministère de la Coopération ou auprès de la Commission européenne grâce à l'intermédiaire de ces ONG.

Au Mali même, les ONG qui interviennent dans la région de Kayes sont rares. Il faut mentionner notamment l'Amade (Association malienne pour le développement proposant des prestations en particulier dans le domaine de l'eau) et le Secours catholique malien qui interviennent de façon ponctuelle auprès des associations des émigrés.

La concurrence, au sens stimulant du terme, est donc faible, cela notamment au regard du nombre d'associations des immigrés et de l'ampleur de leur demande. Cette situation de quasi-monopole complique les relations partenariales entre associations de développement et ONG, cela d'autant plus que les pouvoirs publics français ont parfois tendance à considérer ces mêmes ONG, sinon comme leurs représentants officiels, tout du moins comme appliquant certaines de leurs orientations.

Les collectivités territoriales

Si l'on compte environ 100 collectivités françaises en relation de partenariat avec des collectivités maliennes (jumelages formalisés ou actions de coopération décentralisées), on ne dénombre qu'une dizaine de villes françaises qui sont jumelées dans la région de Kayes et en liaison avec les associations des immigrés. Ces jumelages concernent essentiellement les cercles de Yélimané, de Diéma et de Nioro, donc la partie Nord-Est de la région, la plus éloignée du fleuve Sénégal.

D'autre part des conseils régionaux (Régions Ile-de-France et Nord-Pas de Calais) ou généraux (département des Hauts de Seine) ont engagé des programmes de coopération ou des actions ponctuelles, ou bien sont en passe de le faire, en direction de la région de Kayes.

Leurs champs d'action se définissent actuellement : entre la situation de bailleur de fonds (cas des conseils régionaux ou généraux) et celle d'intervenant direct (cas des jumelages-coopérations qui sont souvent maîtres d'oeuvre des projets qu'ils initient), les situations les plus différentes se rencontrent. A noter que Cités-unies France (organisme fédérateur des villes jumelées françaises) met en place, depuis septembre 1994, un programme destiné à améliorer les relations de partenariat entre villes et immigrés.

Le point important est que ces jumelages ont souvent été mis en route grâce aux relations entre certains responsables d'associations et des élus locaux ou des militants tiers-mondistes. L'association joue donc un rôle de mise en relation entre les deux espaces, elle est constituée en médiateur privilégié par le comité de jumelage naissant. Mais lors du passage à l'acte, il devient indispensable d'identifier un opérateur technique. Bien souvent il faudra faire appel aux ONG présentes sur le terrain : cela renvoie alors aux difficultés de dialogue signalées plus haut, entre les ONG et les immigrés.

Les partenariats mis en oeuvre apparaissent complexes, puisqu'ils associent des villes, des ONG, les immigrés, les villageois, bien souvent également l'administration locale. Dans cette complexité, l'association concernée se retrouve parfois en difficulté car peu armée pour comprendre les stratégies de chacun de ces acteurs et définir la sienne.

VI. CONCLUSIONS

Forces et faiblesses des associations de développement des immigrés

Si le dynamisme de ces associations est confirmé par les enquêtes, les difficultés demeurent importantes. Elles sont souvent signalées par les responsables associatifs et portent sur deux choses :

- l'absence d'articulation entre le local et le national, qui s'explique par le caractère encore contingenté au cadre villageois ou intervillageois des associations, mais aussi par l'héritage fait de méfiance, qui est légué par la période de parti unique ;
- l'absence de maîtrise professionnelle des règles d'une programmation de projet (absence d'anticipation sur les frais récurrents par exemple, mais aussi sur les problèmes socio-économiques induits par tel ou tel projet). Les besoins exprimés en matière de formation des responsables (souvent autodidactes) sont nombreux mais ne trouvent pas de réponses adaptées.

Les limites du cadre administratif et politique

En France comme au Mali, le cadre articulant immigration et développement apparaît trop souvent comme restrictif. En fait, sans doute, le caractère passionnel des opinions concernant les phénomènes migratoires n'aide pas à une concertation. Ainsi, la partie malienne a pendant longtemps bloqué l'installation d'un cadre de la coopération française à Kayes, de crainte que la mission de ce dernier ne soit référée qu'à la politique d'aide au retour. Le « charter des 101 Maliens » irréguliers, affrété en 1986 par le ministre de l'Intérieur français avait en effet traumatisé l'opinion publique malienne. En mars 1994, le séjour de ce même responsable public au Mali (en vue de participer à l'inauguration d'un dispensaire construit par l'association des immigrés, et pour lequel il avait fait attribuer un cofinancement) n'a pas semblé souhaitable : le passif entre la France et le Mali sur ce sujet demeure important.

L'action des associations apparaît alors souvent limitée dans de nombreux domaines alors que nombre des difficultés qu'elles rencontrent relèvent essentiellement d'une décision politique nationale, en France ou au Mali.

Quelques recommandations

La présente synthèse amène à formuler quelques axes et idées, qui pourraient constituer autant de recommandations en direction des acteurs concernés par le sujet.

De nombreux responsables d'associations ont pu insister dans les enquêtes sur le fait « qu'ils avaient appris à faire les choses sans l'État ». Il semble que, avec la démocratisation en cours comme avec le fait que leurs actions aient gagné en crédibilité dans l'espace français, une telle position ne soit plus aujourd'hui ni tenable, ni constructive. Il y a donc besoin d'une concertation véritablement pluri-partite. En effet, soit les intéressés (publics ou privés) se contentent de camper sur leurs positions, alors les limites de l'action sont déjà atteintes ; soit cette concertation permet aux uns et aux autres de se déterminer et de prendre la mesure des complémentarités mutuelles : alors le pari engagé par les associations des immigrés maliens il y a plus de dix ans pourrait prendre un sens renouvelé. Dans ce contexte, il semble bien que tous aient des responsabilités à assurer.

En ce qui concerne les États tout d'abord : au Mali, la décentralisation en cours peut ouvrir un cadre d'action dynamisant et donnant sens à l'action des associations. En ce qui concerne la France, la prise en compte des associations devrait certainement se traduire par une plus grande légitimité donnée à leurs actions. La question posée est certainement de savoir si les deux États concernés sont prêts à mettre en place des mesures appropriées pour appuyer les associations de ressortissants et consolider les acquis déjà en place dans la région de Kayes, afin de permettre à cette région de décoller sur le plan socio-économique. Les dynamiques qui seraient ainsi introduites dans cette zone auraient alors des répercussions notables pour le reste du Mali et de la sous-région.

Par rapport aux associations elles-mêmes, ensuite, il semble clair que l'entrée dans la modernité nécessite de dépasser un double clivage qui constitue autant de freins actuellement. Celui des particularismes locaux tout d'abord, celui des réactions de repli sur soi notamment par rapport aux autres acteurs de la coopération (publics et privés, maliens ou français) ensuite. Le premier point regarde la structure sociale des villages mêmes (mais la prudence dont font preuve les immigrés apparaît nécessaire sur cette question). Le second point touche sans doute à la conception qu'ont les responsables d'associations de leurs relations avec l'extérieur : leur apprentissage est celui du monde syndicaliste qui aura parfois tendance à revendiquer un rapport de force plutôt qu'à négocier pour établir les points de repères de la concertation. D'autre part, les difficultés mentionnées plus haut (difficulté de maîtrise du devenir des projets, faiblesse des formations) méritent de s'y attacher de près. Enfin, en ce qui concerne la valorisation des flux financiers, les démarches entreprises méritent d'être poursuivies.

Quoi qu'il en soit aujourd'hui, les associations de développement ont accumulé une expérience importante. Dans la région de Kayes, seule une intervention fermement structurée des États semble être en mesure de permettre un réel décollage. En effet, les blocages actuels tiennent essentiellement à l'inexistence d'une politique de développement régional : absence de routes, absence de filières permettant de maîtriser la production comme la transformation et la commercialisation, faiblesse de l'encadrement et de la formation... autant de problèmes qui dépassent le seul cadre d'intervention de la société civile. Celle-ci a déjà fait ses preuves : dans

la région de Kayes, les immigrés, acteurs originaux de la coopération Nord-Sud, ont réussi à mettre en place les conditions de la prise en charge par les populations de leur développement, ce que peu de grands projets ont fait. A l'heure de la décentralisation au Mali et d'une coopération franco-malienne renouvelée, une politique régionale nécessiterait une programmation sérieuse et des moyens financiers et techniques importants ; elle est avant tout affaire de décision politique.

En conclusion, il semble que l'activité organisée des immigrés maliens constitue une chance importante pour l'avenir de leur région d'origine : médiatrices des transformations sociales dans les villages et porteuses d'une expérience accumulée depuis quinze ans, avec leurs échecs mais aussi leurs réussites, les associations des immigrés ont un rôle essentiel à jouer. Ce rôle est complémentaire de celui des intervenants techniques, qu'ils soient ONG françaises ou opérateurs maliens. Il y a aujourd'hui sens pour une coopération Nord-Sud inscrite dans le long terme et organisée autour d'un partenariat respectant l'identité de chaque acteur : conditions de la réussite d'un développement durable.

NOTES

1. Migrant, immigré ou émigré ? Le choix des mots n'est pas neutre ainsi que le montre Simone BONNAFOUS (1991). Sans rentrer dans ce débat, il convient de préciser le vocabulaire utilisé dans ce texte : émigré renvoie ici au point de vue du pays d'origine, immigré au regard du pays d'accueil.
2. Cette recherche, publiée dans C. DAUM, 1992, a notamment reçu le concours du Fonds d'action sociale.
3. Sauf précision, les données statistiques utilisées dans ce texte sont issues du recensement de la population de 1990 par nationalité, sondage au quart. INSEE, novembre 1992.
4. Michel SAMUEL (1977) notamment a étudié sur la durée les populations de plusieurs foyers de l'Est parisien. Julien CONDÉ et Pap Syr DIAGNE (1986) ont également travaillé sur les données des foyers. Elles indiquent que 93.5 pour cent des Maliens sont originaires de la région de Kayes.
5. Les deux principaux groupes ethniques de cette région du fleuve sont les Soninké et les Haalpulaar. Dans la région de Kayes, de nombreux Khassonké sont également présents. Ce sont ces trois groupes que l'on va essentiellement retrouver en France. Les Soninké, plus nombreux que les autres groupes en ce qui concerne les immigrés maliens, sont aussi parmi les premiers de la région des trois frontières à avoir émigré vers la France.
6. Ouverte sous ce nom à Kayes en 1887.
7. Entre 1977 et 1979, seules 4 000 personnes utiliseront ces aides — de 10 000 francs français — pour rentrer dans leur pays d'origine. Cité par Patrick WEIL, 1991.
8. « Il n'y a que peu de divergences sur le sujet », conviennent, lors d'un débat télévisé en 1985, le Premier ministre d'alors et son successeur, à l'époque dans l'opposition. Cité également par Patrick WEIL, 1991.
9. La concession (le Ka en Soninké) est l'unité d'habitation, elle recouvre généralement l'unité de production et de consommation.
10. Nianguiri KANTE (1985) décrit le phénomène d'éclatement progressif d'une caisse de solidarité d'abord Soninké, puis nationale, régionale et enfin villageoise, au fur et à mesure que l'immigration devient plus nombreuse et que les problèmes de cohésion du groupe s'affirment.
11. C'est ainsi que l'on appelle la période qui a séparé le renversement (mars 1991) du régime de parti unique du général Moussa Traoré de l'établissement de la nouvelle constitution malienne et des premières élections présidentielles libres depuis 23 ans au Mali (juin 1993).
12. Divulguées dans la presse en juin 1992, les conclusions de ce groupe de réflexion font l'objet du rapport SGI, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*.

13. E. CUFFINI (vice-président du SAN d'Evry), lors du colloque *Immigration et développement du Sahel* organisé par l'institut Panos et des associations de développement, Evry, 13-14 juin 1992.
14. Les données numériques qui suivent sont issues du *Rapport statistique 1991* du Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants.
15. Première radio rurale créée en Afrique de l'Ouest, cette radio associative permet l'animation et la formation des paysans de la région de Kayes. Elle a été financée à l'origine par une ONG italienne et est aujourd'hui gérée par les associations de développement issues de l'émigration.
16. Structure associative mise en vigueur par un décret de 1982.
17. CIMADE, Séminaire des 25-28 mars 1994.
18. Lors de son allocution de clôture de la conférence de Madrid en mars 1993 (OCDE, 1994, p. 342).
19. Lors du colloque *Immigration et développement du Sahel*, Evry.
20. Compte rendu de la « commission *Ad Hoc* », Bamako, 22 janvier 1993.

BIBLIOGRAPHIE

- BAROU, J. (1992), « Des chiffres en général et ceux de l'INSEE en particulier », dans *Familles africaines, Migrants-Formation*, No. 91, décembre 1992, Centre national de documentation pédagogique, Montrouge.
- BONNAFOUS, S. (1991), *L'Immigration prise aux mots*, KIMÉ éditeur, Paris.
- CANSON, M. et A. VIALLE (1988), « Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans les pays d'origine : un bilan raisonné », *Revue française d'administration publique*, juillet-septembre 1988, Paris.
- CONDÉ, J. et P. S. DIAGNE (1986), *Les Migrations internationales Sud-Nord, une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la Vallée du fleuve Sénégal, en France*, Textes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- DAUM, C. et al. (1988), *La Fonction émigrée dans les stratégies de développement*, ENS de Fontenay.
- DAUM, C. (1992), *L'Immigration ouest-africaine en France : une dynamique nouvelle dans la Vallée du fleuve Sénégal*, Institut Panos, Paris.
- DAUM, C. (1994), *Région Ile-de-France/région de Kayes, immigration et coopération décentralisée*, rapport au Conseil régional d'Ile-de-France.
- DIARRA, H. et D. NEU (1994), *Le Comportement des migrants vis-à-vis de l'épargne, du crédit et des transferts de fonds vers leurs pays d'origine*, GRDR Aubervilliers.
- GUEGAN, C. et C. POIRET (1992), *L'Habitat des familles polygames en région Ile-de-France*, Association « Vivre la ville », rapport pour le Fonds d'action sociale.
- HAUT CONSEIL A L'INTÉGRATION (1991), *Pour un modèle français d'intégration*, La Documentation française, Paris.
- KANTE, N. (1985), *Contribution à la connaissance de la migration soninké en France*, thèse de 3ème cycle de sociologie, université de Paris VIII, Saint Denis.
- KÉBÉ, Y. G. (1981), « L'Agriculture malienne, le paysan, sa terre et l'État », dans *Mali le paysan et l'État*, L'Harmattan, Paris.
- MEILLASSOUX, C. (1986), *Anthropologie de l'esclavage*, PUF, Paris.
- N'DIAYE KEITA, R. (1972), *Kayes et le haut Sénégal*, Éditions Populaires, Bamako.
- OCDE (1994), *Migration et développement, un nouveau partenariat pour la coopération*, Paris.
- QUIMINAL, C. (1990), « Du Foyer au village, l'initiative retrouvée », *Hommes & Migrations*, mai 1990.
- QUIMINAL, C. (1991), *Gens d'ici, gens d'ailleurs, migration soninké et transformations villageoises*, Éditions François Bourgeois, Paris.
- SAMUEL, M. (1978), *Le prolétariat africain noir en France*, Maspéro, Paris.

SCHNAPPER, D. (1992), *L'Europe des immigrés*, F. Borin éditeur, Paris.

SIG (1992), *L'Immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire*, ministère des Affaires sociales et de l'Intégration, juin 1992.

WEIL, P. (1991), *La France et ses étrangers*, Calman-Lévy, Paris.